



18.041

## **Message concernant le budget 2019 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2020–2022**

du 22 août 2018

---

Le message et les projets d'arrêtés fédéraux ont été approuvés par le Conseil fédéral le 22 août 2018.

Ce message est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous la forme d'un renvoi<sup>1</sup>.

Le texte peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch) > Rapports financiers > Budget assorti d'un plan intégré des  
tâches et des finances

18 septembre 2018

Administration fédérale des finances

<sup>1</sup> En application de l'art. 23 de l'ordonnance du 7 octobre 2015 sur les publications officielles (RS 170.512.1), la publication dans la Feuille fédérale du message concernant le budget se limite à la mention du titre et au nom de l'organisme auprès duquel il peut être obtenu.

